



SMAEP 4B
Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement non collectif



Exercice 2019



Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

2.1. MODALITES DE TARIFICATION

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.

3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.2 PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATIONS DES INSTALLATIONS

3.3 RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS REALISEES EN 2019

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : SMAEP 4B

Caractéristiques : Collectivité territoriale

Compétences liée au service :

- ✓ **Contrôle des installations périodiques (fonctionnement et entretien)**
- ✓ **Contrôle des installations neuves et des réhabilitations**
- ✓ **Diagnostic vente**

Territoire desservi :

 Mazières sur Béronne

 Asnières en Poitou

 Paizay le Tort

 Brioul sur Chizé

 Saint Génard

 Brioux

 Pouffonds

 Chérigné

 Sompt

 Chizé

 Chail

 Ensigné

 Maisonnay

 Les Fosses

 Saint Médard

 Juillé

 Secondigné

 Luché sur Brioux

 Séligné

 Lusseray

 Vernoux

 Paizay le Chapt

 Le Vert

 Périgné

 Villefollet

 Villiers en Bois

 Villiers sur Chizé

- ✓ *Le règlement intérieur du service assainissement a été adopté par les membres du comité syndical lors de la réunion du 9 mars 2011.*

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie direct.

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 6844 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 9317.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 73.46% au 31/12/2019.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	non
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de **100**.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification est forfaitaire.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 étaient les suivants :

Tarif du contrôle périodique des installations	
Tarif du contrôle périodique des installations	80 € HT
Tarif du contrôle des installations neuves et réhabilitées	145.02 € HT
Tarif du contrôle VENTE	80.00 € HT

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

Le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité et le nombre total d'installations contrôlées.

	NBE INSTALLATIONS ACTIVES	CONFORME	NON CONFORME	ACCEPTABL E	TX DE CONFORMI TE	TX ACCEPTABL E	TX DE NON CONFORMI TE
ASNIERES EN POITOU	115	12	62	41	10%	36%	54%
BRIEUL S CHIZE	39	4	20	15	10%	38%	51%
BRIOUX S BOUTONNE	135	27	69	39	20%	29%	51%
CHAIL	231	127	28	76	55%	33%	12%
CHERIGNE	89	10	63	16	11%	18%	71%
CHIZE	130	8	88	34	6%	26%	68%
ENSIGNE	161	25	101	35	16%	22%	63%
FOSSES	216	14	107	95	6%	44%	50%
JUILLE	54	10	32	12	19%	22%	59%
LUCHE S BRIOUX	77	23	21	33	30%	43%	27%
LUSSERAY	94	15	44	35	16%	37%	47%
MAISONNAY	127	36	28	63	28%	50%	22%
MAZIERES S BERONNE	224	87	78	59	39%	26%	35%
PAIZAY LE CHAPT	176	12	98	66	7%	38%	56%
PAIZAY LE TORT	265	99	159	7	37%	3%	60%
PERIGNE	302	64	167	71	21%	24%	55%
POUFFONDS	192	101	33	58	53%	30%	17%
ST GENARD	193	90	85	18	47%	9%	44%
ST MEDARD	61	17	20	24	28%	39%	33%
SECONDIGNE S BELLE	168	29	76	63	17%	38%	45%
SELIGNE	79	8	53	18	10%	23%	67%
SOMPT	182	77	41	64	42%	35%	23%
VERNOUX S BOUTONNE	40	7	21	12	18%	30%	53%
VERT	81	12	32	37	15%	46%	40%
VILLEFOLLET	120	11	84	25	9%	21%	70%
VILLIERS EN BOIS	81	1	34	46	1%	57%	42%
VILLIERS S/ CHIZE	77	13	32	32	17%	42%	42%
TOTAL	3709	939	1676	1094	25,3%	29,5%	45,2%

3.2 Programmes de subventions pour les réhabilitations des installations

Pas de programme en cours.

3.3. Récapitulatif des interventions réalisées en 2019

COMMUNES	Installation Neuve		Contrôle de bon fonctionnement
	Rehabilitation	Permis de Construire	
ASNIERES EN POITOU	1	0	3
BRIEUL S CHIZE	0	0	0
BRIOUX S BOUTONNE	0	0	7
CHAIL	1	0	7
CHERIGNE	0	0	1
CHIZE	0	0	1
ENSIGNE	0	1	5
FOSES	1	2	10
JUILLE	2	0	1
LUCHE S BRIOUX	0	0	2
LUSSERAY	0	0	2
MAISONNAY	0	0	5
MAZIERES S BERONNE	3	0	7
PAIZAY LE CHAPT	1	0	2
PAIZAY LE TORT	0	0	4
PERIGNE	2	2	5
POUFFONDS	0	0	3
ST GENARD	0	0	3
ST MEDARD	0	1	2
SECONDIGNE S BELLE	1	0	4
SELIGNE	0	0	1
SOMPT	3	0	3
VERNOUX S BOUTONNE	0	0	0
VERT	0	0	1
VILLEFOLLET	1	0	0
VILLIERS EN BOIS	0	0	3
VILLIERS S/ CHIZE	1	0	3
	17	6	85